

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le onze du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – LEFORESTIER Thérèse – BERHAULT David – DURAND Marie-Lise – FAIRIER Adeline – FOURNIER Yohann – NOËL Pierrick – NOËL Philippe – RÉHEL Jean-Paul.

Absents excusés : BIEN Sophie (pouvoir à Thérèse LEFORESTIER) – AUDRAIN Jean-Paul (pouvoir à Guy CORBEL) – ROBERT Séverine – HENRY Christian.

Secrétaire de séance : BERHAULT David.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 6 mars 2020.
- Décision modificative budgétaire.
- Proposition du SDE pour le remplacement d'un foyer sur le chemin piétonnier à la croisée des 3 lotissements.
- Présentation de l'étude financière établie par la trésorière.
- Propositions de prêts pour la réalisation des gros travaux en cours.
- Reconduction de l'emploi de l'animateur-éducateur sportif de l'AS Broons-Trémeur pour 2021/2025 et modification du temps de travail à compter de mars 2020 – Modification de la rédaction de la délibération.
- Questions et informations diverses (Informations École et OISCL, informations sur la reprise des travaux, Droit de Préemption Urbain, etc...).

OBJET : Approbation du procès-verbal du 6 mars 2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 6 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Décision modificative budgétaire n° 1 – BP 2020

Lors de la reprise des résultats de 2019, une erreur a été commise entre les sections de fonctionnement et investissement pour ce qui concerne le report du déficit de la section investissement à la clôture au 31/12/2018 du budget assainissement, soit – 94 369.01 €.

Une autre erreur remonte à la reprise des résultats de 2018 pour le report de l'excédent d'investissement lors de la clôture du budget « lotissement de l'Abbaye », soit + 40 786.69 €.

La proposition de décision modificative est donc la suivante :

- Reprise résultat de fonctionnement : 143 236.17 € + **94 369.01 €** = 237 605.18 € à l'article R002.
- Reprise résultat d'investissement : 485 775.62 € - **94 369.01 €** (Asst) + **40 786.69 €** (Abbaye) = 432 193.30 €, soit – 53 582.32 € à l'article R001.

Et afin de rééquilibrer les sections :

- Article R023 - Virement du fonctionnement à l'investissement : + 94 369.01 €
- Article R021 – Virement reçu en investissement : + 94 369.01 €
- Article D27638 – Remboursement EPF (CMS) : + 40 786.69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable à la décision modificative n° 1 telle que décrite ci-dessus.

OBJET : Accord proposition du SDE22 pour le remplacement d'un foyer sur le chemin piétonnier à la croisée des 3 lotissements

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à l'étude du remplacement d'un foyer sur le chemin piétonnier situé à la croisée des 3 lotissements.

Le montant total de l'opération est estimé à 907.20 € TTC.

La participation de la commune s'élève à 529.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet EP de remplacement d'un foyer sur le chemin piétonnier situé à la croisée des 3 lotissements présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 907.20 € TTC (*coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie*).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 529.90 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

OBJET : Réalisation de 2 prêts : Aménagement du bourg et de la rue des Fontaines et Travaux de réhabilitation du commerce multiservices, du logement et de la salle de la Forge

Trois banques ont été contactées pour l'obtention de 2 prêts :

- 500 000 € pour la rue des Fontaines et l'aménagement du bourg
- 300 000 € pour le commerce multiservices.

Monsieur le Maire présente sur le diaporama les différentes propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir les deux propositions du Crédit Agricole, à savoir :
 - 1) Prêt de 500 000.00 € :
 - o Durée : 20 ans
 - o Taux : 0.93 %
 - o Échéances à capital constant
 - o Frais et commission : 0.15 % du montant du financement déduit du 1^{er} déblocage des fonds
 - 2) Prêt de 300 000.00 € :
 - o Durée : 20 ans
 - o Taux : 0.93 %
 - o Échéances à capital constant
 - o Frais et commission : 0.15 % du montant du financement déduit du 1^{er} déblocage des fonds
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce prêt.

OBJET : Reconduction de l'emploi de l'animateur-éducateur sportif de l'AS Broons-Trémeur pour 2021/2025 et modification du temps de travail à compter de mars 2020
Modification de la rédaction de la délibération

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans sa séance du 17 février 2020, le Conseil avait acté la reconduction de l'emploi de l'animateur-éducateur sportif de l'AS Broons-Trémeur pour 2021/2025 et la modification du temps de travail à compter de mars 2020.

Sans que cela ne change en rien les décisions prises (les dates et conditions doivent être clairement précisées) et afin que le dossier soit accepté par la commission du Conseil Départemental, l'AS Broons-Trémeur demande que les termes ci-dessous, employés dans la délibération du 17 février 2020 :

« Le conseil municipal :

- S'ENGAGE à participer au contrat associatif à hauteur de 2 000 € pour 2020/2021.
- EST FAVORABLE au renouvellement du contrat associatif de 2021 à 2025 et à y participer à hauteur de 2 000 € par an. »

Soient remplacés par :

« Le conseil municipal

- DÉCIDE de fixer à 2 000 € sa participation au contrat Emploi Associatif pour la période du 01/03/2020 au 28/02/2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'Emploi Associatif entre l'AS Broons Trémeur, le Conseil Départemental et les communes de Broons et Trémeur, pour la période de 4 ans, du 01/03/2021 au 28/02/2025.
- FIXE la participation de la commune de TREMEUR à 25% du montant des co-financeurs, soit 2 000 € / an. ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de rectifier ainsi la délibération du 17 février 2020 :

- DÉCIDE de fixer à 2 000 € sa participation au contrat Emploi Associatif pour la période du 01/03/2020 au 28/02/2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'Emploi Associatif entre l'AS Broons Trémeur, le Conseil Départemental et les communes de Broons et Trémeur, pour la période de 4 ans, du 01/03/2021 au 28/02/2025.
- FIXE la participation de la commune de TREMEUR à 25% du montant des co-financeurs, soit 2 000 € / an. ».

OBJET : Questions et informations diverses

o Présentation de l'analyse financière

Après plusieurs demandes, l'agence comptable (Trésorerie) de Broons nous a transmis, début mai, un document retraçant l'évolution de l'analyse financière de la commune de 2015 à 2019. Ce document permet à la fois d'informer les anciens élus sur l'impact des décisions prises au cours du mandat 2014/2020 et de servir d'état des lieux pour la nouvelle équipe municipale en début de mandat.

A l'aide d'un diaporama, M. le Maire fait une présentation des principaux indicateurs.

Globalement : la situation financière de la commune est bonne, voire très bonne. Beaucoup d'indicateurs sont au vert. Quelques points de vigilance sont cependant à prendre en compte dont :

- 4) La CAF (excédent de fonctionnement après remboursement de la dette) : les produits de fonctionnement intègrent une forte baisse de la DGF à partir de 2015. De plus, au cours des 6 années de notre mandat, nous n'avons jamais modifié les taux d'imposition (TH, TFB, TFNB...). Dans la perspective des prochains emprunts, il serait opportun de les augmenter. C'est un levier d'action à mettre en œuvre. Les charges de fonctionnement appellent quelques commentaires. Il faut prendre en compte le fait que, bien que n'ayant que 780 hab, nous finançons, seuls, le fonctionnement de l'école, ce qui génère des charges supérieures (la plupart des communes

de notre strate, < 800 habitants, sont en regroupement pédagogique, donc moins de charges liées à l'école). De plus, Stéphanie a été en arrêt longue maladie de fin 2017 à mai 2019. Enfin, nous avons la chance de bénéficier de personnels ayant de l'ancienneté donc de l'expérience. En contrepartie, en fin de carrière, les charges salariales sont nettement plus élevées. C'est le cas pour Bruno, Jocelyne, Jacqueline et Renée.

- 5) Le niveau d'endettement est aujourd'hui particulièrement faible : il est très inférieur à la moyenne de la strate : 95€/hab pour 645€ en moyenne départementale. De plus, les derniers remboursements s'achèvent en 2023. Compte-tenu des emprunts en cours et des projets à venir, ce ratio sera proche de la moyenne départementale. Il rebaissera sensiblement dès 2021 : fin de l'emprunt du Lot de l'Abbaye en 2021, de la Maison de l'enfance et du tracteur en 2023.
- 6) Il convient d'y ajouter le remboursement à Dinan Agglomération des prêts « voirie » de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin : les échéances annuelles diminueront progressivement de 4 661.69 € en 2021 à 319.28 € en 2028.

o Emplois saisonniers de jeunes

Deux candidatures ont été déposées à la mairie :

Damien TOUQUET (majeur, titulaire du permis B) : du 27 juillet au 14 août (1 semaine conjointe avec Bruno) - 20 H/semaine

Nathan PERRAULT (mineur) : du 13 au 24 juillet - 20 H/semaine

Proposition à valider avec les intéressés.

En 2019, 1 jeune a été embauché, à raison de 20 H/semaine pendant 3 semaines (coût : 820 €).

o Distribution des masques et actions pendant le confinement

Pendant toute la durée du confinement, Thérèse LEFORESTIER, adjointe, a téléphoné régulièrement à plusieurs personnes âgées afin de faire le point sur leur situation et leurs besoins éventuels.

Depuis la fin de semaine dernière, elle distribue des masques aux personnes de plus de 70 ans ou présentant des risques médicaux.

Ces actions sont très appréciées par la population.

o La mise en place des fleurs

Thérèse LEFORESTIER a passé la commande de 650 plants pour le fleurissement 2020.

La mise en place est réalisée pour 40 jardinières (suspendues). Les jardinières béton seront garnies fin mai.

o Le point sur l'école et le confinement

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'accueil des enfants des personnels soignants et autres prioritaires sur l'école du 17 mars au 11 mai, tant par les enseignantes que par le personnel communal (pour la surveillance du repas le midi et le ménage des locaux).

La préparation de la rentrée du 12 mai a été ardue. Plusieurs solutions ont été envisagées :

- Accueil des enfants par groupes, 1 jour sur deux : plus d'enfants concernés.
- Prise en charge d'un groupe supplémentaire par des animateurs de l'OISCL : seule la première semaine pouvant être assurée, l'idée a été abandonnée.

L'accueil des enfants des familles prioritaires s'est élargi aux personnels enseignants ou travaillant dans les écoles ou autres structures recevant des enfants.

Le maximum de 33 enfants pouvant être présents simultanément en respectant le protocole sanitaire étant atteint, il a donc fallu abandonner les autres hypothèses.

Le travail du personnel communal (garderie, ATSEM, ménage locaux, surveillance récréations, prise du repas le midi) a été organisé, au mieux des possibilités de chacun. Un point sera fait après quelques jours de fonctionnement.

- Informations sur la reprise des travaux

Par Guy CORBEL et Stéphane PERRAULT, adjoints.

Les travaux ont repris le 4 mai sur la rue des Fontaines (entreprise COLAS).

Le chemin du cimetière a été refait par l'entreprise SETAP.

Une réunion de chantier est prévue demain, 12 mai, pour la reprise des travaux du commerce multiservices. Suite au confinement et l'interdiction de coactivité des entreprises, un retard très important est pris sur ce chantier.

Un chiffrage des travaux de voirie a été demandé à LTM pour les routes de la Fontaine Glé et de la Ville es Piron.

Pour la VC1 (village des Dineux au Pont Besnard, le dossier est en attente suite au confinement).

- Choix des enduits salle des fêtes et TNC

Yohann FOURNIER invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur les couleurs des enduits (chaux et WEBER) pour la salle des fêtes et le TNC.

- Droit de Prémption Urbain

Le notaire de CAULNES a transmis une demande afin de savoir si la commune souhaitait faire valoir son droit de préemption dans le cadre de la vente de la bande de 100 m² devant la salle des fêtes appartenant à Didier et Nadine GLOT.

Cette demande était sans objet, la commune étant l'acquéreur du bien.

- Permanences du samedi

Proposition : attendre l'évolution du déconfinement du 2 juin ou l'installation du nouveau conseil ?

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.